

**CONCOURS PROMOTIONNEL DE  
LE CHÂTEAU INC. ET SENSATION MODE (le « Concours »)**

**Règlements, restrictions légales  
et formulaire de participation (le « Formulaire ») du Concours**

1. Admissibilité au Concours. Le Concours s'adresse à tous les résidents du Canada ayant atteint l'âge de majorité dans leur province de résidence et détenant une adresse électronique valide.

Les employés, administrateurs et mandataires de Le Château Inc., ainsi que de ses sociétés associées et affiliées, ses représentants, ses agences publicitaires, ainsi que les membres de leur famille habitant sous le même toit, ne peuvent participer au Concours. Les employés, administrateurs et mandataires de Sensation Mode, ainsi que de ses sociétés associées et affiliées, ses représentants, ses agences publicitaires, ainsi que les membres de leur famille habitant sous le même toit, ne peuvent participer au Concours. Ce Concours est nul là où la loi l'interdit. Les participants peuvent participer au concours une seule fois pour le Grand prix. Toute inscription additionnelle sera annulée.

2. Aucun achat requis. Aucun achat n'est requis afin d'être admissible pour participer au Concours. Pour participer, il suffit de remplir le coupon de participation en ligne au [www.semainedemontreal.ca](http://www.semainedemontreal.ca).

3. Prix.

Un (1) seul Grand prix sera attribué. Le Grand prix consiste en une (1) carte-cadeau Le Château Inc. d'une valeur au détail de cinq cent cinquante dollars canadiens (500 CAD); des services d'un(e) styliste d'une vedette ou un(e) styliste qui accompagnera le gagnant au magasin Le Château Inc.; ainsi que de deux (2) entrées pour un défilé de mode (valeur au détail de cinquante dollars canadiens [50 \$ CAD) qui se tiendra pendant la Semaine de mode de Montréal, au marché Bonsecours, 350 rue St-Paul Est, Vieux-Montréal (le « **Grand prix** »).

La carte-cadeau de Le Château Inc. n'est pas, en tout ou en partie, monnayable; en outre, le solde des cartes-cadeaux ne peut être échangé contre de l'argent. Pour plus de clarté, le Grand prix n'a aucune valeur monétaire et peut être échangé uniquement contre de la marchandise. Aucun transport ne sera fourni du ou vers le magasin Le Château Inc. ou le défilé de mode. Le Château Inc. Inc. communiquera avec le gagnant le 24 septembre 2010 par courriel ou téléphone, selon les informations fournies par le gagnant au moment de l'inscription, afin de coordonner la remise au gagnant de la carte-cadeau et l'informer de la logistique afin qu'il puisse assister au défilé de mode.

4. Participation. Le Concours débute le lundi 13 septembre 2010 à 11 h 59 (HNE) et prend fin le jeudi 23 septembre 2010 à 0 h 00 (minuit HNE) (le « **Concours** »). Toutes les inscriptions devront avoir été reçues par Sensation Mode au cours de cette période.

Les personnes admissibles peuvent participer au Concours en visitant le site web de Sensation mode au [www.semainedemontreal.ca](http://www.semainedemontreal.ca), en suivant les liens pertinents et en remplissant de façon adéquate le formulaire de participation (le « **Formulaire de participation** ») entre 12 h le lundi 13 septembre 2010 et 23 h 59 le jeudi 23 septembre 2010.

5. Jeu de hasard et d'habileté; Sélection du gagnant. Ce Concours est un jeu de hasard et d'habileté. Le Gagnant du Grand prix sera sélectionné par un tirage au sort fait de façon électronique à 12 h le vendredi 25 septembre 2010 au 4035, rue Saint-Ambroise, bureau 507, à Montréal (Québec), à même toutes les inscriptions valides reçues de partout au Canada de façon électronique (le « **Gagnant du grand prix** »). Les chances de gagner dépendent du nombre total d'inscriptions valides.

Le Gagnant du grand prix sera avisé par courrier électronique à l'adresse électronique fournie par le gagnant au moment de son inscription (« **Avis par courriel** ») le vendredi 25 septembre 2010 avant 17 h. L'Avis comprendra une question d'habileté mathématique à laquelle le Gagnant du grand prix devra répondre correctement et sans aide en répondant par courrier électronique à l'Avis (la « **Réponse** »). Le Gagnant du grand prix doit faire parvenir à Le Château Inc. (marketing@lechateau.ca) avant le dimanche 26 septembre 2010 à 17 h un courriel contenant la réponse à la question d'habileté mathématique ainsi que son adresse postale complète.

Le Château Inc. doit recevoir la Réponse avant 17 h le dimanche 26 septembre 2010 suivant la date où l'Avis est présumé avoir été reçu par le gagnant. Aux fins du Concours, l'Avis sera présumé avoir été reçu par le gagnant lorsqu'un tel Avis sera reçu par le fournisseur de service Internet correspondant à l'adresse électronique fournie par le gagnant dans le Formulaire ci-dessous et lorsqu'un tel Avis pourra être lu par le gagnant. Le Gagnant du grand prix est responsable de maintenir ses ordinateurs, systèmes, comptes électroniques et autres technologies ou services en bonne condition de fonctionnement et être par ailleurs disponible de façon à pouvoir recevoir et avoir accès à l'Avis et transmettre la Réponse dans le délai requis. Si Le Château Inc. est incapable de transmettre l'Avis par courriel au Gagnant du grand prix pendant une période de plus de 48 heures, malgré au moins trois tentatives, pour des raisons techniques qui ne sont pas attribuables à Le Château Inc. (des raisons attribuables à Le Château Inc. seraient, par exemple, en raison d'une défaillance du système informatique de Le Château Inc., d'une défaillance de la connexion Internet ou du compte de Le Château Inc., etc.), le Grand prix sera remis à un autre participant, qui devra répondre correctement à une question d'habileté mathématique dans un délai de 2 jours suivant l'Avis, afin de pouvoir réclamer le Grand prix. De même, le défaut pour le Gagnant du grand prix de répondre correctement à la question ou le défaut pour Le Château Inc. de recevoir la Réponse avant 17 h le dimanche 26 septembre 2010 fera en sorte que le Grand prix sera déchu et remis à un autre participant, qui devra répondre correctement à une question d'habileté mathématique dans un délai de 2 jours suivant l'Avis, afin de pouvoir réclamer le Grand prix. Lorsque le Gagnant du Grand prix aura répondu correctement à la question d'habileté mathématique avant le dimanche 26 septembre 2010 à 17 h, Le Château Inc. fera immédiatement parvenir par messagerie le Grand prix à un tel gagnant à l'adresse postale fournie par ce dernier au moment de l'inscription. Si aucun Gagnant du Grand prix n'est déclaré avant 17 h le 26 septembre 2010, le Grand prix sera déclaré caduc. Toutes les décisions prises par les juges du Concours sont définitives.

Aucune substitution du Grand prix n'est possible. Si le Grand prix ne peut être remis en raison d'actions ou de circonstances hors de la volonté de Le Château Inc., un prix de remplacement d'une valeur au détail égale ou supérieure sera remis. Le Grand prix n'est pas monnayable. Le Gagnant du grand prix sera responsable de toutes les taxes, ainsi que de tous frais d'expédition, de manutention et de livraison pouvant s'appliquer. Le Grand prix n'est pas transférable.

6. En cas de différend concernant les participations reçues de plusieurs utilisateurs partageant le même compte de messagerie électronique, les participations seront considérées avoir été soumises par le titulaire autorisé du compte de l'adresse de courriel soumise aux fins de

participation. Le « titulaire autorisé » du compte est la personne assignée à l'adresse électronique par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de service en ligne ou une organisation responsable de l'assignation des adresses électroniques ou du domaine associés à l'adresse électronique soumise. Le participant sélectionné pourrait devoir fournir aux commanditaires une preuve attestant qu'il est le titulaire autorisé du compte de l'adresse courriel associé au bulletin de participation sélectionné, sous peine d'annulation du prix.

7. Identité du gagnant. Le nom et la ville de résidence du Gagnant du grand prix pourront être affichés sur le site Web de Le Château Inc. et sur la page Facebook de Le Château Inc. pour une période d'un mois ainsi que sur le site Web de la Semaine de mode et sur la page Facebook de la Semaine de mode pour une période d'un mois.

En s'inscrivant au concours, tous les participants confèrent à Le Château Inc. et Sensation mode le droit d'inclure leur nom et leurs coordonnées dans leurs listes d'envoi et d'utiliser leur nom à des fins promotionnelles ou dans toute publicité réalisée par Le Château Inc. et Sensation Mode; ils conviennent également de conférer à Le Château Inc. et Sensation Mode une licence et un droit non exclusifs et irrévocables d'intégrer, d'utiliser et de reproduire leur photo, leur voix, leur nom et leur image, en totalité ou en partie, dans le cadre de la publicité, de la présentation, de la commercialisation, de la promotion et de l'exploitation de leur entreprise, de quelque manière que ce soit, et dans tous les médias partout dans le monde.

8. Substitution des prix. Le Château Inc. se réserve le droit de substituer au Prix un prix de valeur et de nature équivalentes.
9. Exclusion et limitation de responsabilité. L'information, les données et les graphiques inclus dans le formulaire peuvent contenir des erreurs ou inexactitudes techniques ou typographiques. Le Château Inc. et Sensation Mode ne garantissent pas la fiabilité, ni le caractère approprié ou l'exactitude de telles informations, données et de tels graphiques. De telles informations, données et de tels graphiques sont fournis « tels quels », sans aucune garantie de quelque nature que ce soit.

Le Château Inc. et Sensation Mode ne garantissent pas que le site Web de Le Château Inc. ou de Fashion Week ou tout autre technologie ou système utilisé en relation avec le concours seront exempt de défaut, problème, virus ou erreur ou qu'ils fonctionneront sans interruption, de façon appropriée ou sans erreurs. Par exemple, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, Le Château Inc. et Sensation Mode ne seront pas responsables pour a) toute inscription retardée, perdue, altérée, détournée, incomplète ou illisible; b) tout risque, danger, dommage, traumatisme, erreur, problème ou retard reliés à la transmission électronique du formulaire, de l'avis, de la réponse ou de toute autre communication envisagée par le concours; c) tout dérangement au concours, blessure, perte ou dommage; d) toute erreur d'impression ou typographique dans tout matériel relatif au concours; ou e) tout retard, problème, erreur ou interruption du site Web de Le Château Inc. et de Fashion Week ou de toute technologie ou système utilisé en relation avec le concours, ou des résultats, de la gestion, de la conduite ou de l'administration du concours. À moins d'indication expresse à l'effet contraire, Le Château Inc. et Sensation Mode excluent toute garantie et condition, expresse ou implicite, écrite, électronique ou verbale, en relation avec les résultats, la gestion, la conduite ou l'administration du concours y compris, sans limiter la généralité de ce qui précède, toute garantie implicite prévue ou faisant partie du droit civil.

Le Château Inc. et Sensation Mode (et toutes ses entités affiliées et associées – collectivement

« **les commanditaires** »), y compris toutes ses entités affiliées et associées (collectivement les « Commanditaires ») n'assument aucune responsabilité résultant de la perte, du vol ou du retard des bons de participation, ou des bons de participation endommagés, mal acheminés ou illisibles, de même que de toute défaillance informatique, humaine, technique ou du réseau électronique pouvant survenir dans l'administration du Concours. Si, pour quelques raisons que ce soit, le concours ne peut fonctionner comme prévu, par exemple en raison d'une contamination par virus, d'un usage non autorisé, d'une fraude, d'un défaut technique ou d'une autre raison hors du contrôle des Commanditaires qui corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'intégrité ou la conduite appropriée du concours, les Commanditaires se réservent le droit, à leur seule discrétion, d'annuler la participation d'une personne, ou d'annuler, de modifier ou de suspendre le Concours en tout temps. Les Commanditaires ne peuvent être tenus responsables sous quelque condition que ce soit pour tout problème ou toute défaillance technique liés au Concours. Toute tentative de causer des dommages ou de perturber le Concours sera considérée comme une infraction aux termes des lois criminelles et civiles. Les Commanditaires se réservent le droit d'intenter des recours contre de tels contrevenants. Les participants assument l'entière responsabilité de toute blessure causée ou prétendument causée par leur participation au Concours ou l'usage des Prix accordés par les présentes.

Vous reconnaissez que les dommages que vous pourriez encourir en raison de votre participation ou de votre tentative de participation ou en relation

avec le concours ne peuvent en aucun cas excéder la somme de 1 \$ et que la responsabilité maximum de Le Château Inc. et de Sensation Mode à votre égard, en relation ou comme conséquence du concours (incluant, sans limitation, pour bris de contrat, responsabilité stricte, tort ou responsabilité extracontractuelle, incluant la négligence ou autre théorie légale ou en vertu de l'équité, du droit civil, sera limitée à vos dommages réellement subis et directs et ne pourra en aucun cas excéder votre espérance maximale de gain en vertu du concours (laquelle n'excédera pas 1 \$). Vous reconnaissez et acceptez que, dans aucun cas, Sensation Mode ou Le Château Inc. ne sera responsable pour des dommages, aggravés, punitifs, triples, exemplaires, indirects, spéciaux ou consécutifs incluant, sans limitation, des dommages pour perte ou utilisation non autorisée de données ou d'informations, ou pour perte de chance reliées, directement ou indirectement, à l'utilisation du site web de Fashion Week ou de Le Château Inc. à une participation ou tentative de participation au concours ou du défaut de réaliser des économies espérées, même si Le Château Inc. ou Sensation Mode sont informés de la possibilité de tels dommages.

10. Dégagement de responsabilité. Par votre participation au Concours, vous déchargez Le Château Inc., Sensation Mode, les commanditaires participants et leurs affiliés, filiales, administrateurs, dirigeants, employés et mandataires (collectivement, les « Parties libérées ») et acceptez de les tenir indemnes de toute responsabilité, quelle qu'elle soit, pour toute réclamation, coût, blessure, perte ou dommage de quelque nature que ce soit découlant de, ou en relation avec, directement ou indirectement, le Concours, le défaut de gagner, l'acceptation, la possession ou l'utilisation du Prix (incluant, sans limitation, les réclamations, coûts, blessures et pertes liés à des dommages corporels, dommages liés à des informations personnelles ou confidentielles, diffamation ou médisance, qu'ils soient intentionnels ou non), en vertu de quelque théorie légale ou équitable que ce soit, en matière contractuelle, de tort (incluant la négligence), de responsabilité extracontractuelle, de responsabilité statutaire, de jurisprudence, de droit civil, ou de toute autre théorie juridique quelle qu'elle soit.

11. Conduite répréhensible liée à l'utilisation d'Internet ou d'autres technologies. Si, pour quelque raison que ce soit, le site de Fashion Week ou de Le Château Inc., ou tout logiciel qui y est associé en rapport avec le Concours ne peut fonctionner tel que prévu, par exemple en raison d'une contamination par virus, d'un usage non autorisé, d'une fraude, d'un défaut technique ou d'une autre raison hors du contrôle de Le Château Inc. ou de Sensation Mode qui corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'intégrité, les résultats ou la conduite appropriée du Concours, Le Château Inc. et Sensation Mode se réservent le droit, à leur seule discrétion, d'écarter la participation de tout individu dont l'éligibilité est remise en question ou d'annuler, terminer, modifier ou suspendre le Concours à quelque moment que ce soit.
12. Règlements; Liste des gagnants. Les participants au Concours acceptent les termes du Formulaire et les décisions de Le Château Inc. et de Sensation Mode, qui sont finales quant à tout sujet relié à ce Concours. Le Château Inc. et Sensation Mode se réservent le droit de changer le Formulaire ou son contenu à tout moment.
13. Divisibilité. Si l'une des dispositions de ce Formulaire est déclarée invalide ou inapplicable par un tribunal compétent, les autres dispositions de ce Formulaire demeureront valides et applicables. L'intention de Le Château Inc., de Sensation Mode et des participants est que les dispositions de ce Formulaire soient appliquées dans la plus grande mesure permise par la loi applicable. En conséquence, il est convenu que, si l'une ou l'autre des dispositions de ce Formulaire est jugée inapplicable, elle sera présumée avoir été modifiée afin de la rendre applicable dans la plus large mesure que ce soit.
14. Ce Concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales et est nul aux endroits où il est interdit. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis par un participant qui réside au Québec à la *Régie des alcools, des courses et des jeux* afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis par un participant qui réside au Québec à la *Régie* uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. En s'inscrivant à ce Concours, les participants dégagent les Commanditaires et leurs employés respectifs de toute responsabilité associée aux prix et à l'usage des prix.
15. Adhésion facultative au programme de marketing par courrier électronique de Le Château Inc. Pour une durée de cinq (5) ans, Le Château Inc. peut conserver et utiliser les informations personnelles fournies ci-dessous afin de gérer ses sites Web, vous livrer du courrier électronique promotionnel en relation avec ses produits et services, et vous permettre d'être éligible pour d'autres concours promotionnels. Le Château Inc. peut compiler, recueillir et utiliser ces informations confidentielles dans ses bases de données pour ses listes publicitaires. Vous pouvez à tout moment avoir accès à l'information personnelle qui vous concerne et exiger que Le Château Inc. modifie ou détruise cette information personnelle, en tout ou en partie.
16. Adhésion facultative au programme de marketing par courrier électronique de Sensation Mode. Pour une durée de cinq (5) ans, Sensation Mode peut conserver et utiliser les informations personnelles fournies ci-dessous afin de gérer ses sites Web, vous livrer du courrier électronique promotionnel en relation avec ses produits et services, et vous permettre d'être éligible pour d'autres concours promotionnels. Sensation Mode peut compiler, recueillir et utiliser ces informations confidentielles dans ses bases de données pour ses listes publicitaires. Vous pouvez à tout moment avoir accès à l'information personnelle qui vous concerne et exiger que

Sensation Mode modifie ou détruit cette information personnelle, en tout ou en partie.

**INFORMATION PERSONNELLE NÉCESSAIRE AUX FINS DU CONCOURS :**

- Prénom
- Nom
- Sexe
- Adresse électronique valide
- Code postal